



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 02 mai 2019**

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 07

Date de convocation : 12/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GIRAUD Alain	COTE Monique
GALLOT Jean-Michel	GANDY Catherine	LEBON Claire
MATHY Frédéric		

Absents : **DRUESNES** Sandrine, **CORMY** Marc

Secrétaire de séance : **Mr MATHY** Frédéric

1 - REGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE

Les documents de réservations ainsi que le règlement intérieur de la salle communale ont été revus par la commission bâtiment.

Des torchons seront mis à disposition des associations lors de leur location de salle. Ils seront remis avec les clés de la salle et seront à retourner propres en mairie.

Les placards utilisés par la cantine étant déjà fermés à clé, ceux de la vaisselle réservée à la location le seront prochainement.

Une réunion d'information sera organisée avec les associations sur les nouvelles modalités de prêt de la salle.

2 - ANCIEN LOCAL DES POMPIERS

Madame le Maire, rend compte de la réunion tenue en présence des présidents d'associations le 1^{er} avril dernier :

- si les associations le souhaitent, la salle de réunion de la mairie peut également leur être prêtée.
- La mairie ne sera pas en charge ni du ménage ni du planning de réservation.
- La remorque frigo n'étant pas fonctionnelle et son état se dégradant, une demande de remplacement a été soumise.

Le conseil prend également connaissance d'un courrier envoyé par le sou des écoles demandant un endroit sécurisé dédié à leur rangement ainsi que d'un nouveau congélateur. Ces décisions seront prises une fois que la construction du nouveau local de rangement sera achevée et qu'une meilleure visibilité de l'espace sera possible.

Toutes les associations sont invitées à faire parvenir leurs remarques et souhaits en mairie.

3. DEVIS LOCAL DE RANGEMENT

Madame le Maire présente deux devis pour l'achèvement des travaux de construction du local rangement.

Entre les deux entreprises, le devis de l'entreprise DREVET pour un montant de 3 300 € est accepté à l'unanimité.

4. VOIRIE

Compte rendu de la commission voirie tenue le 30 avril

M. Meunier Sylvain, ingénieur voiries et espaces publics de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, est intervenu lors de la réunion afin de lancer des études de différents chemin piétonniers, des eaux pluviales rue de l'Ecole ainsi que sur des zones à sécuriser.

Après une visite « sur le terrain », une vue d'ensemble des diverses parties à améliorer ou à créer sera établie par M. Meunier. Il conseille également d'augmenter le marquage au sol afin de sensibiliser les véhicules. Il soutient l'idée de pose de radars pédagogiques

Devis Radars Pédagogiques

Madame le Maire présente trois devis concernant l'achat d'un radar pédagogique.

Avant de prendre une décision, une demande aux communes voisines déjà équipées, sur les modèles choisis ainsi que leur ressenti sur leur investissement sera faite.

Aménagement extérieur

Les bancs publics sur le terrain communal sont achetés. Ils seront installés du côté des prunus à l'ombre des arbres après la fête cantonale des Sapeurs-Pompiers.

Un parking à vélo sera installé dans la cour devant la bibliothèque.

Les sacs poubelles au Port Celet seront remis prochainement.

Une demande sera faite à la Communauté de Communes Bresse et Saône pour une poubelle identique à celle du Port Celet permettant le tri sélectif à installer en face du cimetière.

Place Joseph Barbier

Une convention de stationnement a été proposée au propriétaire des camions. Ce dernier l'ayant refusé, il propose de créer un espace de stationnement à ses frais au sein de sa propriété dans un délai de deux mois et demi.

Vente de peupliers

Suite à l'appel d'offres de la commune pour la vente de 148 peupliers. L'offre au mieux-disant, à savoir celle de l'entreprise Badin pour 8 550 € est acceptée sous réserve d'obtenir sa confirmation d'emporter les rémanents et de rendre un terrain propre.

Démarche zéro pesticide

Une partie du matériel commandé a été livré.

Afin d'étudier plus précisément le plan de désherbage établi, une réunion avec l'agent communal est organisée le lundi 13 mai à 20h.

5. CIMETIERE

Règlement

Une hauteur maximale de sépulture sur les cavurnes est fixée à 0,80 m.

Demande de rétrocession

Une demande de rétrocession a été reçue concernant la concession N°132. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de toute sépulture, à l'unanimité, l'ensemble du conseil, accepte la demande de rétrocession.

6. DIVERS

Terrain communal

Madame le Maire rappelle la contre-proposition reçue en mairie pour l'acquisition des parcelles n° 897 et 899 et explique qu'il convient de prendre une décision rapidement. Le conseil n'étant pas au complet, le vote sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Stagiaire

Une demande de stage d'une élève du lycée Alexandre Dumaine à Mâcon en classe de 2^{ème} Gestion administration a été acceptée.

Mme COUTURIER sera sa tutrice durant cette période allant du 17 juin au 5 juillet 2019.

Vidéoprojecteur

Lors de la dernière réunion de conseil, l'achat de vidéoprojecteur pour la commune avait été évoqué. Cet achat diminuerait le nombre de copies à éditer lors des suivi communs des supports lors des diverses réunions facilitant les échanges.

Le devis de « Manutan Collectivités » pour un vidéoprojecteur Epson EB-S39 est à 379 € HT est accepté à l'unanimité.

STEP

Des difficultés ont été rencontrées pour le raccordement électrique de la Station d'Épuration des Eaux Pluviales. La date de raccordement du 29 mai annoncée par ENEDIS étant inacceptable, notamment en raison de la chaleur pouvant provoquer une perte ou une détérioration des roseaux, une intervention de la part d'un parlementaire a permis d'avancer le raccordement au 9 mai.

Défilé du 8 mai

Comme chaque année le défilé du 8 mai est programmé. Le rendez-vous est donné à 11h45 devant la mairie pour un départ à 12h.

Chéneau de l'école

Les chéneaux de l'école ont été nettoyés. Les fuites étant toujours présentes, elles seront colmatées prochainement.

Affiché le 9 mai 2019